



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 12052

Nom ou dénomination : "EFFECTIVEMENT"

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2014 sous le numéro de dépôt 51180



1405123702

DATE DEPOT : 2014-06-06

NUMERO DE DEPOT : 2014R051180

N° GESTION : 2014B12052

N° SIREN :

DENOMINATION : "EFFECTIVEMENT"

ADRESSE : 9 rue du Cardinal Mercier 75009 Paris

DATE D'ACTE : 2014/05/07

TYPE D'ACTE : CERTIFICAT

NATURE D'ACTE : ATTESTATION BANCAIRE



LCL LIEGE
49 RUE DE CLICHY
75009 PARIS

CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETE EN FORMATION

Je soussignée Edith LECUYER agissant en qualité de Directeur de l'agence PARIS LIEGE du LCL LE CREDIT LYONNAIS au capital de 1 847 860 375 €, dont le Siège Social est à LYON, 18 rue de la République certifie par la présente que nous avons reçu, la somme de 5000 euros de la façon suivante :

- Madame TISSIER-CHAUVEAU épouse GOMEZ Caroline née le 18/10/1977 la somme de 5000 euros (cinq mille euros) par virement.

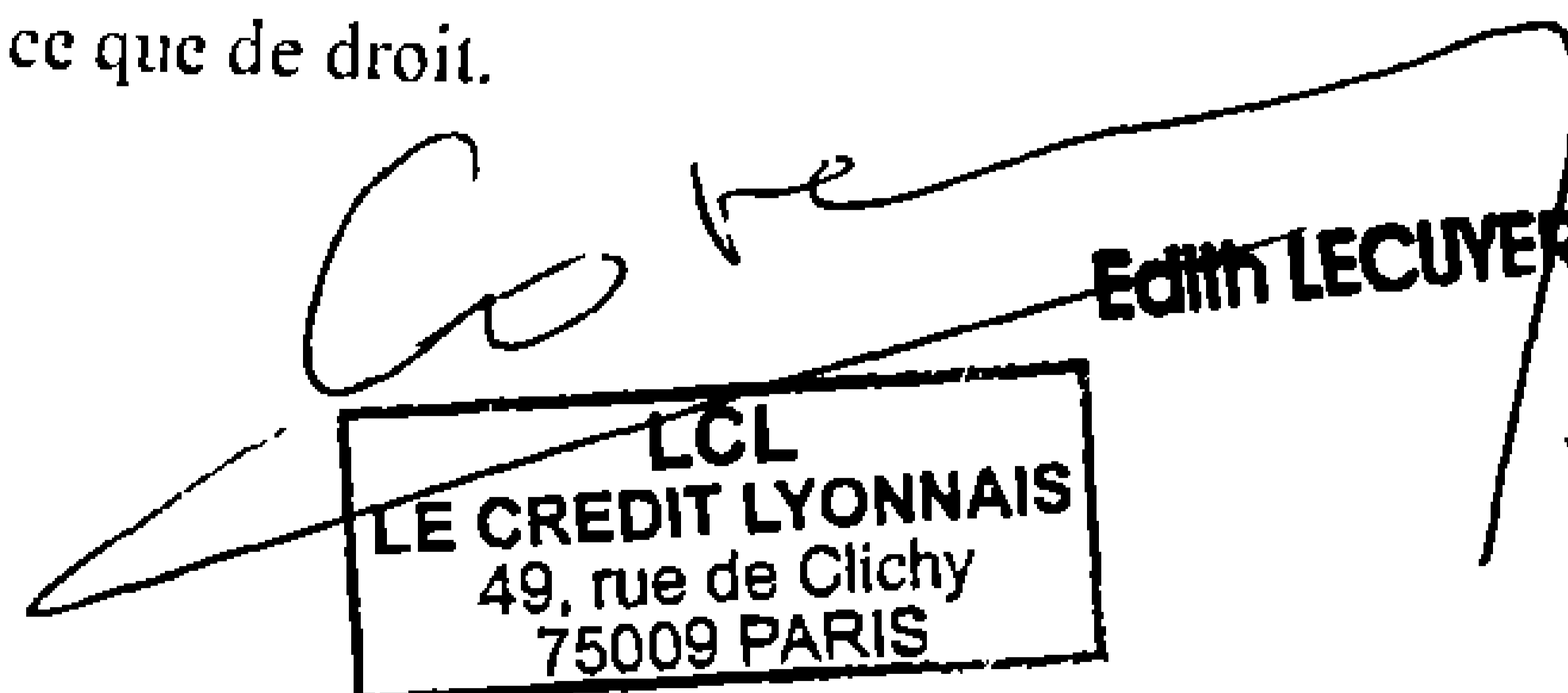
pour être portée au compte spécial intitulé « EFFECTIVEMENT en formation (Article 22 du décret du 23 mars 1967) souscription de capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire conformément à l'article L225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) l'article L223-7 du code de commerce (SARL, EURL).

Le retrait ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Paris, Le 07 mai 2014


Edith LECUYER
LCL
LE CREDIT LYONNAIS
49, rue de Clichy
75009 PARIS

**Il pourra être transféré
sous réserve de ratiocin
suivant décision de l'**

Article 5 – Durée

La société a une dur

Si l'augmentation de capital est effectuée par l'apport en nature de chaque apport en nature par le Commissaire aux apports nommé par l'Assemblée Générale de l'un des Gérants.

Les parts représentatives de capital sont entièrement de leur mo

**Tout associé peut être
avisant la Société par
soit en souscrivant un**

**De même, les associés
souscription.**

**Le droit préférentiel
la gérance.**

doit être agréé dans
cessions à des perso
ses parts n'étant pas

ARTICLE 10 - App

En cas d'apport de
l'acte d'apport ou d'a
5 du Code civil.

I - Cessions :

Forme de la cession :

La transmission de
opposable à la Socié
être remplacée par l
d'une attestation de

Pour être opposable

recours. Les sommes d

Toutefois, l'associé cédant
dispositions du paragraphe
liquidation de commun
descendant.

règles applicables au
avec possibilité d'attr
d'une soulte.

A défaut d'accord an
qui, si chaque parten
chacun à gérer l'entre
de l'entreprise.

articles 2340, 2347 et
parts sans délai en vu

ARTICLE 15 - Décès

La Société n'est pas d

ARTICLE 16 - Com

La Société peut rece

Le Gérant est tenu de sa responsabilité personnelle pour un ou plusieurs o

Le Gérant est expressément tenu de respecter les dispositions impératives de la loi et des règlements en vigueur et des associés représentant p

ARTICLE 21 - Co

**1 - Les convention
normales (article L
interposée entre la
d'approbation prév
Ces dispositions s'a
responsable, un Ge
membre du Conseil**

participer aux décisions
sauf si les associés sont
que les deux époux, ou

4 - Les décisions colle
délibèrent conformément

ARTICLE 24 - Inform

1 - L'associée unique

ARTICLE 28 - Affectation

Les produits nets de l'exploitation, après déduction de tous amortissements et provisions, sont affectés à l'entretien et au développement de l'entreprise.

Il est fait, sur ce bénéfice, une réserve statutaire au moins, affectée à la réalisation de l'objectif poursuivi, d'être obligatoire lorsque l'entreprise est soumise à la loi de 1966.

entraîne sa liquidation.

Sa dénomination de
nommés par la décision
La collectivité des associés
du ou des Gérants,
de la dissolution.

Le ou les Liquidateurs
pour réaliser l'actif, y

Madame Caroline T
Associée unique & Gé

